

**ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES**

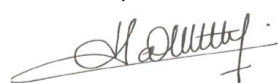
FEUILLE DE PROCLAMATION n°...../.....

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Gilles MÉNARD	MENARD Gilles	MENARD Gilles
Liste conduite par	GARCION Fany	GARCION Fany
Liste conduite par	LEDOYEN Jean-René	LEDOYEN Jean-René
Liste conduite par	SARAZIN Frédérique	SARAZIN Frédérique
Liste conduite par	VALLEE Guillaume	VALLEE Guillaume
Liste conduite par	SAJAN Nathalie	SAJAN Nathalie
Liste conduite par	LEGUELINEL Didier	LEGUELINEL Didier
Liste conduite par	LEZAN Marie-Mathilde	LEZAN Marie-Mathilde
Liste conduite par	PEYRE Michel	PEYRE Michel
Liste conduite par	MARGUERITE BARBEITO Françoise	MARGUERITE BARBEITO Françoise
Liste conduite par	HEDOUIN Nils	HEDOUIN Nils
Liste conduite par	LAPIE Marine	LAPIE Marine
Liste conduite par	JULIENNE Jean-Marc	JULIENNE Jean-Marc
Liste conduite par	BEAUJARD Anne-Lise
Liste conduite par	HAMEAU Marc
Liste conduite par	ARTUR MONNERON Isabelle
Liste conduite par	LEROUX Philippe
Liste conduite par	MERLOT Manon
Liste conduite par	WOJYLAC Jean-Marie
Liste conduite par	DOLOUE Valérie
Liste conduite par	COSSON JAMES Alexis
Liste conduite par	DESJARDINS Vanessa
Liste conduite par	NIOBEY Gaylord
Liste conduite par	DELAMARCHE Charlotte
Liste conduite par	GASCOIN Julien
Liste conduite par Dominique BAUDRY	BAUDRY Dominique	BAUDRY Dominique
Liste conduite par	PICOT Michel	PICOT Michel
Liste conduite par	DESMARS Delphine	DESMARS Delphine
Liste conduite par	TAILLEBOIS Yvan	TAILLEBOIS Yvan
Liste conduite par	THOMASSIN Nadège
Liste conduite par	DELANGÉ Gilles
Liste conduite par	PHILIPPEAU Christine
Liste conduite par Denis FERET	FERET DENIS

Fait à Granville, le 28 juin 2020

Le président,



Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.